



Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), Bâle le 24 septembre 2020

Pas d'insecticides hautement toxiques en forêt (consultation concernant l'Ordonnance sur les forêts)

Les MfE refusent les stocks de bois dans les forêts

Les MfE sont totalement opposés à l'utilisation d'insecticides en forêt. L'adaptation prévue de l'Ordonnance sur les forêts provoque tout le contraire. Elle veut autoriser les dépôts de bois rond en forêt. Pourtant, les souches abattues, non écorcées de bois résineux en forêt sont vulnérables au scolyte. Et donc, par prévention, les grands dépôts seraient aspergés d'insecticides. De ce fait, recouvrir les surfaces des dépôts serait également autorisé – même avec du goudron très problématique.

Aujourd'hui déjà, des troncs d'arbres abattus (les dites piles de bois) sont stockés le long des routes forestières jusqu'à ce qu'ils soient transportés vers les scieries pour être transformés (les épicéas notamment). La forêt est donc déjà un lieu de stockage gratuit pour l'industrie du bois, qui, de ce fait, économise de l'argent et gagne de la place. Désormais, une adaptation de l'Ordonnance sur les forêts veut, au profit de cette industrie, autoriser également les grands dépôts de bois rond. Et ce, en sachant bien que cela peut rendre nécessaire l'usage (accru) d'insecticides.

Les souches des épicéas non écorcées et stockées en forêt attirent le scolyte (bostryche typographe), particulièrement lorsque l'été est sec. C'est pourquoi, elles sont souvent pulvérisées d'insecticides de manière préventive (le prétendu traitement du bois rond). Et ce, avec des produits qui sont parfois interdits (cf. OEKOSKOP 1/19, «[Des insecticides très toxiques dans la forêt suisse](#)»).

Écorcer ou transporter hors de la forêt

Les substances dangereuses pour l'environnement sont fondamentalement interdites en forêt. La Loi fédérale sur la protection de l'environnement ne prévoit des exceptions que lorsque des mesures alternatives ont été complètement exploitées. Ces mesures sont simples: lorsque les souches sont écorcées, elles ne sont plus attrayantes pour le scolyte. Ou les souches sont transportées à un dépôt situé hors de la forêt. Pour des raisons financières et de place, l'industrie ne se donne pas la peine de mettre de telles mesures en œuvre. Il n'est pas rare que, dans ce cas, des insecticides soient employés sans l'autorisation requise, comme les recherches des MfE l'ont montré. Il y a un grand déficit en matière d'exécution de l'interdiction.

Aucun cadre précis pour les dépôts de bois rond

En outre, les dépôts de bois rond proposés ne sont pas du tout définis. Il n'existe aucune directive-cadre contraignante en matière de site, de volume du trafic, de surface ou de volume. Tout ceci est laissé à l'appréciation des communes en tant qu'autorités de première instance. Les surfaces de stockage pourraient – au cœur de la forêt – être recouvertes, et même goudronnées. Le goudron est un matériau toxique qui n'est quasiment plus utilisé nulle part. Il est manifeste que de tels dépôts seraient des surfaces industrielles qui, pourtant, sont interdites en forêt.

Informations de fonds:

- [Encore plus de poisons dans les bois?](#) (Ecoscope 2019)
- [Les insecticides portent atteinte à la forêt – et à son image](#) (OEKOSKOP 2/19, en allemand)
- [Des insecticides très toxiques dans la forêt suisse](#) (OEKOSKOP 1/19, en allemand)

Contact:

Dr Martin Forter, directeur des MfE

061 691 55 83